

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 février 2023** à **19h30**

<i>N° délibération</i> D2023-02-05	<i>Date de convocation</i> 14 février 2023	<i>Date d'affichage</i> 14 février 2023
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i> 13	<i>Présents</i> 10	<i>Absents exc.</i> 3	<i>Absent</i>	<i>Votants</i> 13

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	M. MARTIN Michel
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse
M. FALLITTO Giovanni	Mme PECYNA Carole
M. GIRARD Guy	M. BOULANGE Philippe

Étaient absents excusés

M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia
Mme LUBNAU Dominique	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Budget lotissement : vote du compte administratif 2022**

Après avoir entendu le rapport de Sonia MARTIGNON, adjointe au Maire chargée des Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDERANT que Sonia MARTIGNON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

CONSIDERANT que Serge WOLLJUNG, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Sonia MARTIGNON pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif du budget lotissement de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion du budget lotissement de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget lotissement pour l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	11 648,31		98 272,46
RECETTES	78 965,69		110 123,55
RESULTATS	67 317,38		11 851,09

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 février 2023
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet